

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 Juin 2009

Participants :

S. NOEL - P. GARCIN - M. GUFFON-LOOS - C. HENON - C. MAISTRE – M.P. MARTIN - E. PRICOT
F. REMARK - A. ROUX - C. ROUX - L. TESSIER

Secrétaire de séance : Mr Laurent TESSIER

Ouverture de la séance à 20h00.

1) Validation du dossier de consultation des entreprises pour les travaux de voirie:

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité de lancer un marché « à bons de commande » pour les travaux de voirie qui seront à réaliser sur la commune dans les années à venir afin de pouvoir bénéficier du meilleur prix. Sur la base d'un chiffrage complet des travaux qui pourraient être réalisés dans les années à venir, la DDE a élaboré un dossier de consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition. La validation du dossier de consultation des entreprises par Marché à bons de commande pour les travaux de voirie est votée à l'unanimité.

Autorisation est donnée à Mme Le Maire de lancer ce marché.

2) Validation du dossier de consultation des entreprises pour la rénovation du toit de la cure :

La validation du dossier de consultation des entreprises pour les travaux de rénovation du toit de la Cure est votée à l'unanimité.

Autorisation est donnée à Mme Le Maire de lancer ce marché.

3) Validation du dossier de consultation des entreprises pour la sécurisation du chef-lieu :

La validation du dossier de consultation des entreprises pour la sécurisation du Chef-lieu est votée à l'unanimité.

Autorisation est donnée à Mme Le Maire de lancer ce marché.

4) D.I.A. portant sur les parcelles appartenant à M. Daniel BONHOMME :

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées A 1126,1127, 1128, 2347 appartenant à M. Daniel BONHOMME.

Il sera, par contre, demandé à l'acquéreur de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité de l'assainissement du bâtiment.

5) Délibérations modificatives des budget principal et budgets annexes

Les résultats de clôture du précédent exercice comptable n'ayant pas été affectés à l'exercice comptable 2009, Monsieur le Trésorier nous demande de prendre plusieurs délibérations modificatives afin d'intégrer ces résultats. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

6) Modalités de facturation des ordures ménagères

Les services de la Mairie ainsi que les élus ayant été interpellés à de nombreuses reprises ces dernières semaines à la suite du courrier joint à l'appel à règlement pour la redevance relative aux ordures ménagères, il semble important de rappeler les points suivants :

Le règlement de la redevance des OM est réalisé en année N + 1. Ainsi, par exemple, la taxe due au titre de l'enlèvement des OM pour 2007 est à régler en 2008.

L'augmentation dont il est question dans le courrier a été décidée par l'ancienne municipalité, par délibération en date du 12 décembre 2006. Elle a été justifiée par une augmentation importante des participations des communes liée à la mise en route de la nouvelle usine d'incinération, ayant entraîné un déficit d'environ 4 800 euros. Comme expliqué dans le courrier, il n'a pas été possible de recouvrir l'an dernier le montant de la redevance de 2007 et en conséquence, nous n'avons pu appliquer l'augmentation qui avait été décidée. Celle-ci a donc été répercutée sur le montant de la redevance due au titre de l'année 2008.

En outre, le Conseil Municipal décide de conserver une taxe unique et identique pour les ordures ménagères, que les résidences soient principales ou secondaires, quelle que soit le taux d'occupation de l'habitation sur l'année.

Les autres modes de calcul du montant de la taxe risqueraient de créer des déséquilibres et des disparités encore plus importants entre les usagers.

Un article dans le prochain Bulletin Municipal reviendra sur l'évolution du coût des ordures ménagères et précisera les différentes solutions qu'il nous est données à tous, pour réduire celui-ci.

7) Visite trentenaire du téléski du Grand Tour:

Le Conseil Municipal retient la société de M. Aurélien HUDRY pour réaliser les visites trentenaires du téléski du Grand Tour.

Au-delà du fait qu'il est le moins disant, le Conseil Municipal retient également la proximité de cette société dans sa décision.

8) Adhésion à la démarche Agenda 21 de la ville de Cluses:

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à Agenda 21 de la ville de Cluses à l'unanimité.

9) Modalités d'encaissement de la caution pour la mise à disposition des composteurs :

Le Conseil Municipal décide de bloquer sur un compte du Trésor, avant encaissement, les cautions durant le délai de possibilité de retour des composteurs, soit le 31 décembre 2010.

10) Intercommunalité : Point sur l'avancement de la création de la communauté de communes :

Les Communes de Thyez, Magland, Cluses, Marnaz, Scionzier, Mont-Saxonnex et le Reposoir ont, par délibération prise au début du mois de juin dernier, déposé un périmètre en vue de la constitution de la future communauté de communes incluant notre Commune. Sans porter d'objection à l'inclusion de notre commune dans ce périmètre qui constitue effectivement notre bassin de vie, le conseil municipal regrette de ne pas avoir été associé à l'élaboration du projet de ces 7 communes alors que la position

géographique centrale de notre commune l'incluait inévitablement à ce périmètre. Les élus de Nancy sur Cluses ont en effet jusqu'alors été associés essentiellement à l'étude menée par le SIVOM de la région de Cluses qui, à ce jour, n'a pas suffisamment avancé pour nous permettre de nous prononcer sur le projet intercommunal à mettre en place. De plus, l'Etat a engagé une réforme territoriale profonde dont les grandes lignes seront connues à la rentrée. Il sera notamment débattu de l'avenir de la taxe professionnelle unique lors de l'examen de la prochaine loi de finances pour 2010. Dès lors, il semble pertinent au conseil municipal d'avoir connaissance de ces différents éléments afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. Compte tenu de cette situation, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au préfet de surseoir à statuer.

11) Questions Diverses:

- Demande de dérogation scolaire de M. et Mme ESCALIER pour leur fille :

- Le Conseil Municipal maintient sa décision de n'accorder aucune dérogation dans les circonstances actuelles de risque de fermeture d'une classe.

- Assainissement – Eau - Déchets :

- Mise en route des travaux pour la réalisation des abris poubelle aux Cruz et à Cusson.
- Les travaux sur la conduite d'eau devant l'annexe à Romme vont être réalisés.

- Bâtiment - Cimetière :

- Les travaux de réalisation des 3 nouveaux caveaux ont été réalisés par l'entreprise Bossonet.
- La réservation et l'enlèvement des clés pour le chalet de Vormy se feront désormais à la Mairie.

Le Conseil Municipal tient à remercier M. et Mme Raymond CAUX pour toutes ces années de dévouement.

- Ouverture du chemin de la tête de Romme balisé.
Le Conseil Municipal remercie M. Nicolas ROGER pour sa participation.
- Demande de chiffrage pour remise en état de l'aire Agorespace.

- Bois :

- Vente pour 6 954 € d'une coupe sur les trois mises en vente. Retrait des deux autres pour offre sous prix de retrait. Ces deux coupes seront représentées à la vente à l'automne.
- Vente de 3 lots de fayard d'environ 2m³ sous plis cachetés dans le courant juillet.
- Sur recommandation de l'ONF, une nouvelle procédure est mise en place pour le ramassage de branchage en cours d'exploitation forestière, afin de déresponsabiliser la commune de tout accident.

Chaque prétendant devra s'inscrire auprès de l'ONF ou de la Mairie et s'acquitter d'un droit fixe de 5.00€ par zone, pour tout ramassage de branchage laissé à terre sur place après une coupe.

- Seleg 74 :

- Validation du décompte de 10 554 €.

- Le repas des anciens se tiendra le 31 juillet 2009.

La séance est levée à 23 h 50.